

Information sur le e.PASS jeunes Culture Sport



Depuis le 3 septembre les jeunes Ligériens de 15 à 19 ans et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA, IME ou MFR pourront bénéficier d'un nouveau PASS Culture Sport entièrement dématérialisé et d'une offre élargie en se connectant sur le site <https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/> ou en téléchargeant la nouvelle application e.PASS jeunes des Pays de la Loire.

Présentation :

Le e.PASS jeunes coûte 8€ et ne peut être acheté qu'une fois par an. Il prend la forme de crédits sécables pour chaque thématique proposée (e-coupon spectacle, e-coupon cinéma, e-coupon livre, e-coupon sorties collectives, e-coupon patrimoine...). Il est valable du 3 septembre 2018 au 3 septembre 2019.

Souscription :

- 1-Création d'un compte par le jeune sur le site e.PASS jeunes
- 2-Validation par le référent e.PASS de son établissement scolaire
- 3-Paiement par le jeune en ligne

Information sur les sorties scolaires :

Chaque élève souscrivant un e.PASS jeunes peut bénéficier gratuitement de 1 à 4 sorties pédagogiques proposées par son établissement sous la forme de e.coupon sorties collectives. Directement crédités sur le compte de l'établissement scolaire.

Les propositions d'offres « sorties collectives » de la Scène nationale le Théâtre :

- **Offre A** : 1 entrée
- **Offre B** : 1 parcours pédagogique / 3 entrées plus 1 action pédagogique sur réservation au préalable (visite du Théâtre, rencontre avec un artiste ou un professionnel de la Culture)

Les possibilités :

- offre A
- offre B
- offre A + offre B
- offre A + offre A

Les propositions d'offres « sorties collectives » de la scène nationale Cinéma Jacques Tati :

Offre A : 1 entrée

Les possibilités :

- offre A
- offre A + offre A

Le e-PASS « sorties collectives » ne constitue qu'un mode de règlement. Pour toutes les modalités de réservation de spectacles et de séances de cinéma, merci de vous référer au **guide de l'enseignant** disponible en téléchargement sur le site du Théâtre (espace pro).

Modalités :

Pour tout règlement via les e.PASS « sorties collectives », l'établissement scolaire doit fournir un **bon d'échange** sur lequel sera indiqué :

- le nombre d'élèves (attention ! il faut au minimum 6 élèves par sortie)
- le nom de chaque élève
- le nom du professeur accompagnant

👉 ! Pour les élèves n'ayant pas souscrit de e-PASS jeunes, il leur sera possible de participer à la sortie scolaire en réglant 11€/place ou 27€ pour le parcours pédagogique pour le spectacle vivant et 4€/place pour le cinéma ou 2,50€/place dans le cadre de Lycéens et Apprentis au cinéma.

Un référent e-PASS jeunes est désigné dans chaque établissement scolaire ; n'hésitez pas à vous mettre en relation avec lui pour en savoir plus.

Contacts :

Service des publics – 02 40 22 91 43 – relationspubliques@letheatre-saintnazaire.fr

Angèle Kurczewski, directrice du service des publics

Clémence Jannot

Cécile Corbéra

Victoire Wittmann, volontaire en service civique

Accueil – Billetterie - 02 40 22 91 36 – accueil@letheatre-saintnazaire.fr

Liesbet Proost, responsable accueil billetterie - 02 53 84 20 02

Clémence Beaufreton

Hélène Pascual

Cinéma Jacques Tati - 02 40 53 69 63 – cinema@letheatre-saintnazaire.fr

Charlotte Berthet-Garnier

Maëlle Péan

Service comptable

Morgane Queleennec, comptable en charge du suivi des règlements 02 53 84 20 01 –

morgane.queleennec@letheatre-saintnazaire.fr